

Prudence, loi et conscience

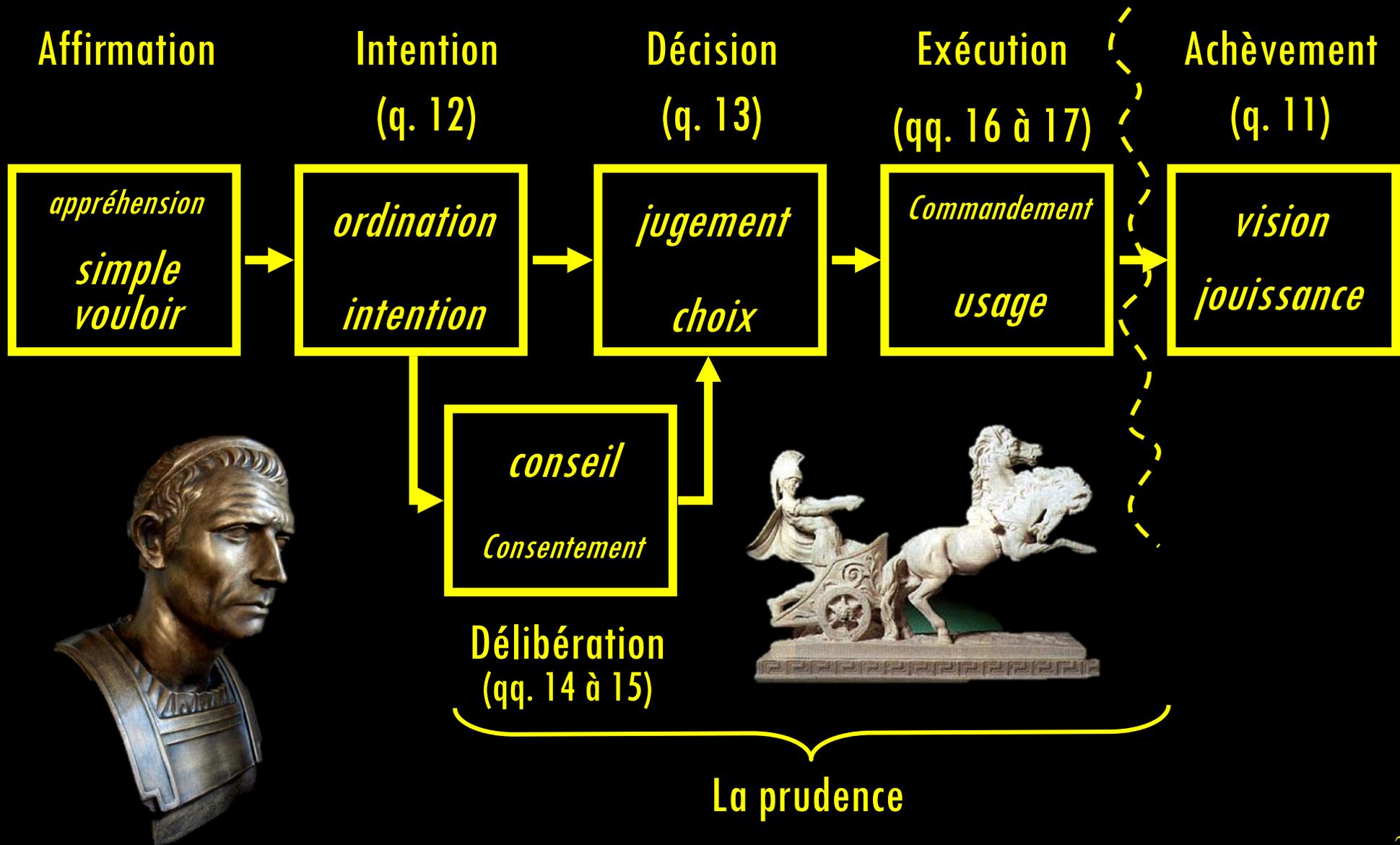


Michael S. Sherwin, o.p.

Printemps 2021

Lundi 10h - 12h

Mardi 11h - 12h



La sagesse pratique: prudentia / φρονήσις

- Prudence est le syllogisme pratique

- Un syllogisme:

- La prémisses majeure: générale (tous les chiens sont des animaux)
- La prémisses mineure: spécifique (Rex est un chien)
- La conclusion: Rex est un animal

- Un syllogisme pratique

- La prémisses majeure: générale (on doit manger régulièrement des pommes)
- La prémisses mineure: spécifique (cela est une pomme)
- La conclusion: un commandement incarné dans une action (on mange la pomme / « mange la pomme »)



Prudence et la loi

« La loi est une ordonnance de la raison pratique en vue du bien commun, établie par celui qui a la charge de la communauté et promulguée. »

ST I-II 90 . 4



- La loi est générale
- L'agir est particulier
- La sagesse pratique nous donne la capacité de appliquer les lois aux cas particuliers.
 - deux lois: protéger ta vie; ne pas commettre un meurtre
 - Un homme enragé par la drogue t'attaque avec une machette
 - Tu prévois (vite) que la force nécessaire pour le faire arrêter va le tuer
 - Quoi faire? Comment appliquer ces lois dans cette situation?

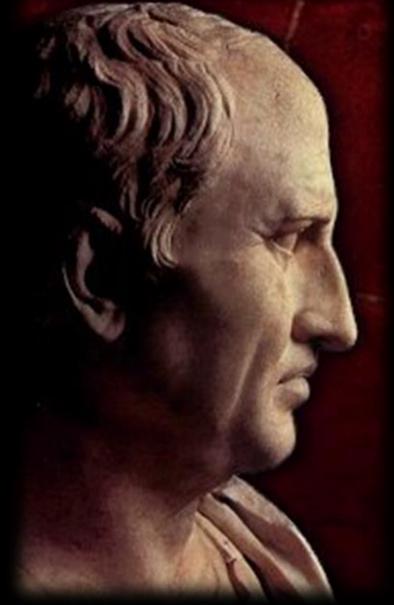
La conscience



- **Fondements scripturaires : *syneidesis* ou *consciencia***
 - « Fixant du regard le Sanhédrin, Paul dit : ‘Frères, c’est tout à fait en bonne conscience que je me suis conduit devant Dieu jusqu’à ce jour. » (Ac 23, 1).
 - “Ils montrent la réalité de cette loi inscrite en leur cœur, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d’éloge qu’ils portent les uns sur les autres...” (Rm 2, 15)
 - “Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens point - ma conscience m ’en rend témoignage dans l ’Esprit Saint” (Rm 9, 1)
 - “Mais tous n ’ont pas la science. Certains, par suite de leur fréquentation encore récente des idoles, mangent les viandes immolées comme telles, et leur conscience, qui est faible, s ’en trouve souillée.” (1 Co 8, 7)
 - “Tout est pur pour les purs. Mais pour ceux qui sont souillés et qui n ’ont pas la foi, rien n ’est pur . Leur esprit même et leur conscience sont souillés.” (Tite 1, 15)

- Influences non-chrétiennes :
syneidèsis ou *conscientia*

- Marcus Tullius Cicéron traduit « *syneidesis* » par « *conscientia* », d'où vient le mot « conscience ».
- D'après Cicéron, la « *conscientia* » est une voix intérieure qui parle avec une autorité plus grande que celle de toute approbation sociale.



« ma propre conscience (*mea conscientia*) compte plus, à mes yeux, que les propos de tous les gens ». (Epistolæ ad Atticum 12, 28, 2)

« dans toute la vie, on ne doit pas s'écarter de la larguer d'un ongle de sa conscience droite (*recta conscientia*) ». (Epistolæ ad Atticum 13, 20, 4)

« ... prendre conseil de la loi, de la religion, de l'équité, ... et de donner le plus de valeur à la conscience de son esprit (*conscientiam mentis*) que nous avons reçue des dieux immortels ». (Pour Cluentius 159)

Les définitions de la conscience

« Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qui il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur. . . . La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. » *Gaudium et Spes* 16

« La conscience morale est un jugement de la raison par lequel la personne humaine reconnaît la qualité morale d'un acte concret qu'elle va poser, est en train d'exécuter ou a accompli. En tout ce qu'il dit et fait, l'homme est tenu de suivre fidèlement ce qu'il sait être juste et droit. »

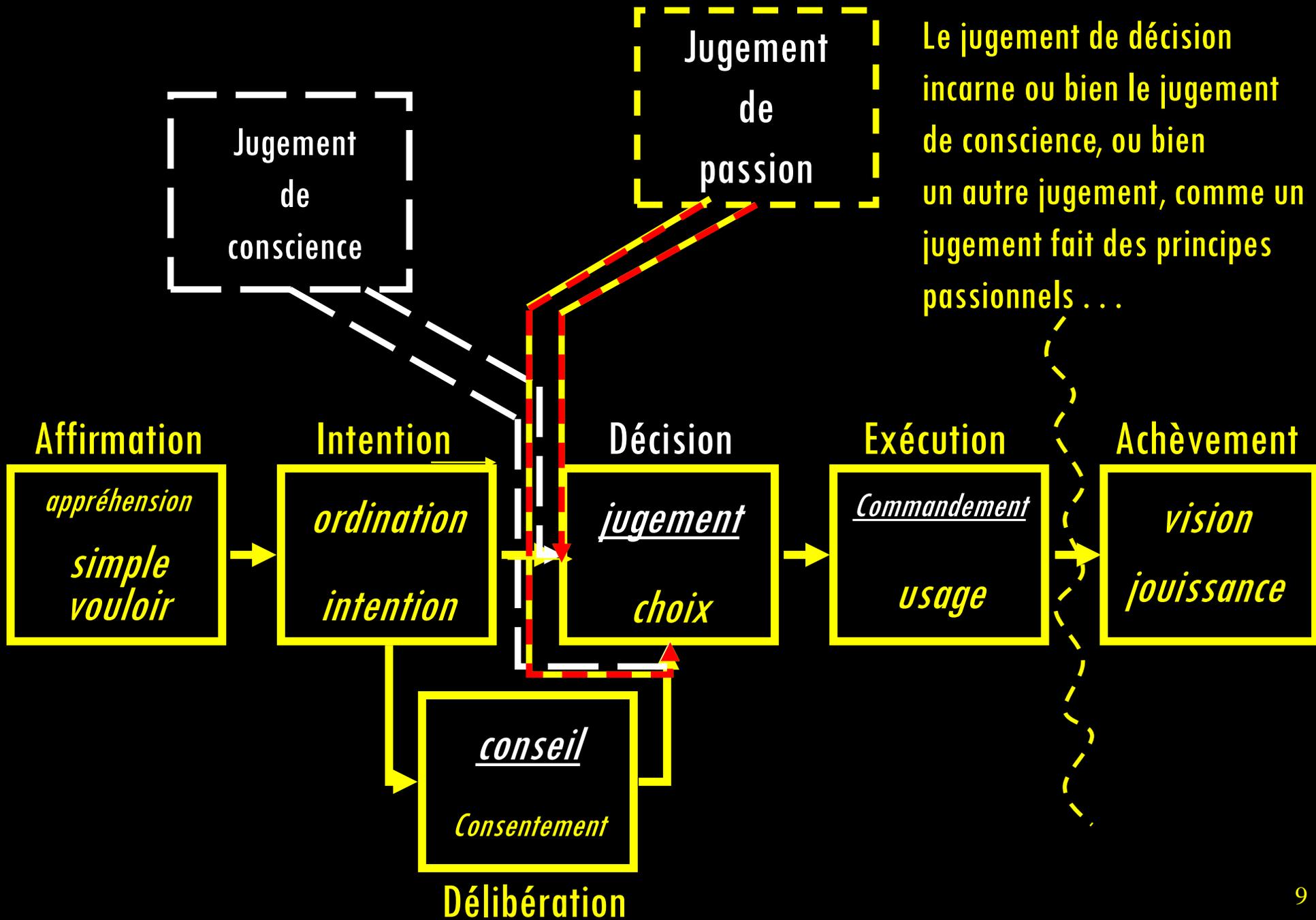
Jugement de conscience

et

Jugement de décision



- Le jugement de conscience est un jugement concernant ce que nous devrions faire dans telle situation particulière.
- Ce jugement conduit à l'agir quand la volonté applique cette connaissance à l'action dans le jugement / choix propre à la "décision."
 - N.B. : quand le jugement de décision suit le jugement de conscience, et le fait d'une disposition stable de le faire, on parle du « jugement de prudence »
- Nous pouvons, cependant, agir contre notre conscience quand nous choisissons d'agir d'après un autre jugement, comme lorsque nos passions amènent l'intelligence à juger un moindre bien comme le bien qui doit être fait.



- Autre est le jugement de conscience : application de connaissances morales universelles à une action singulière pour en donner une appréciation qui requiert une vérité de type spéculatif, de conformité à la chose; le jugement de conscience est vrai ou faux selon qu'il est ou non-conforme aux lois objectives et à la réalité de l'action.
- Autre est le jugement de prudence, jugement entièrement pratique qui prescrit le choix lui-même, qui fait partie de l'action concrète et qui vise un type de vérité tout autre : non plus directement vérité spéculative par conformité à l'objet, mais vérité essentiellement pratique qui s'établit à l'inverse, par conformité de l'action au jugement qui le mesure.

Michel Labourdette, O.P. *La Prudence*, p. 7, n. 3

- **Le jugement de prudence suppose celui de la conscience et se fonde sur lui comme la vérité pratique chez nous, hommes, suppose avant elle la vérité spéculative, notre intelligence n'étant pas premièrement mesurante, mais mesurée. Il ne le remplace pas, ni ne le prend directement en charge, mais répond à une autre nécessité de l'agir, à une autre instance de notre connaissance pratique dans la ligne de l'action.**



Michel Labourdette, O.P. *La Prudence*, p. 7, n. 3

Les vices contre la sagesse pratique (ST II-II 53-55)

« Pour toutes les vertus il y a non seulement des vices qui s'opposent à chacune par une différence évidente, comme la témérité s'oppose à la prudence, mais encore des vices voisins des vertus en quelque manière et ayant avec elles une ressemblance non point véritable, mais apparente et trompeuse, comme la ruse avec la prudence elle-même. »

S. Augustin, Contra Julian. 4,3)

- L'imprudence (vice contraire à la prudence)
 - La précipitation (vice qui déränge le conseil)
 - L'inapplication (vice qui déränge le jugement)
 - L'inconstance (vice qui déränge le commandement)
- La négligence (vice contraire à la sollicitude)
- Les vices opposés à la prudence par fausse ressemblance
 - La prudence de la chair
 - La ruse
 - La tromperie
 - La fraude

